

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-  
12/7/30  
DOSSIER N°6651**

**AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VETOS 23**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN  
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VETOS 23**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du Département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 » ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-12/7/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Aide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides aux stages sollicitées par les étudiants vétérinaires dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

DEMANDEUR	TYPE D'AIDE	AIDE MAXIMUM SOLLICITÉE
<b>AIDE AU STAGE</b>		
C. B.	VetAgroSup de Lyon 5 <sup>e</sup> année  Stage 7 octobre au 2 novembre 2024 (4 semaines)	Déplacements uniquement : <b>200 €</b>  soit <b>200 €</b>
R. C.	VetAgro Sup de Lyon 4 <sup>e</sup> année  Stage 21 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre 2024 (2 semaines)	Déplacements uniquement : <b>200 €</b>  soit <b>200 €</b>
B. T.	VetAgro Sup de Lyon 4 <sup>e</sup> année  Stage 21 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre 2024 (2 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b> Hébergement : <b>200 €</b>  soit <b>400 €</b>
L. A.	VetAgro Sup de Lyon 5 <sup>e</sup> année  Stage 14 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre 2024 (3 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b> Hébergement : <b>300 €</b>  soit <b>500 €</b>
B. V.	VetAgro Sup de Lyon 4 <sup>e</sup> année  Stage 19 octobre au 3 novembre 2024 (2 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b> Hébergement : <b>200 €</b>  soit <b>400 €</b>
<b>TOTAL AIDES AUX STAGES</b>		<b>1 700 €</b>

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions

attributives relatives aux aides au stage.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

Pour l'ensemble des propositions .

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**